



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI, LE 12 DÉCEMBRE 2016.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 12 décembre 2016 à 19:30 heures. La séance est présidée par son honneur le pro-maire Pierre Guilbault. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

Absente: Mme Céline Geoffroy, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption du procès-verbal
 - 3.1- Séance ordinaire du 14 novembre et séance extraordinaire du 28 novembre 2016
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 04.1- Dépenses incompressibles
- 05- Correspondances
 - 5.1- Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 5.2- Demande de soutien financier – Centre culturel de Joliette
 - 5.3- Réaménagement des espaces de la Salle Rolland-Brunelle – Centre culturel de Joliette
 - 5.4- Club Guillaume Tell inc. – demande de cession d'un droit de passage pour le sentier de motoneige
 - 5.5- Club Auto-Neige Joliette inc. – demande de cession d'un droit de passage pour le sentier de motoneige
- 06- Trésorerie
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 1^{er} décembre 2016 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 09- Avis de motion
- 10- Adoption des règlements
 - 10.1- Adoption du règlement numéro 20-2016 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général de la municipalité
- 11- Affaires nouvelles
- 12- Varia
 - 12.1- COMBEQ – adhésion
 - 12.2- Transferts budgétaires
 - 12.3- Association de la Vallée des Pins – approbation du budget 2017
 - 12.4- Résidents de la rue Lacoste – approbation du budget 2017
 - 12.5- Chemin de la Presqu'île – approbation du budget 2016-2017
 - 12.6- Renégociation du contrat de travail de Johanne Vincent, directrice de la bibliothèque
 - 12.7- Renégociation du contrat de travail de Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
 - 12.8- Nordikeau inc. - Renouvellement du contrat de services professionnels pour le suivi de la station d'eau potable
 - 12.9- Trousses pour le cours de gardiens avertis
 - 12.10- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à l'activité du Carnaval d'hiver 2017
 - 12.11- Bibliothèque municipale – approbation du budget 2017



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 12.12- Entretien de la patinoire au parc Hyacinthe-Guilbault pour l'hiver 2016-2017
- 12.13- Entretien de la patinoire située au parc Paul-Émile Asselin pour l'hiver 2016-2017
- 12.14- Embauche d'un surveillant de bâtiment pour permettre aux patineurs d'avoir accès aux toilettes à l'Hôtel de Ville
- 12.15- Chevalier de Colomb – Vin d'honneur
- 12.16- Adhésion Québec municipal
- 12.17- Achat d'un souffleur à neige
- 12.18- PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications informatiques
- 12.19- Réfection de la rue Maxime – paiement de facture
- 12.20- Achat de chaises de travail
- 12.21- Contrat d'assurances de la municipalité – Groupe Ultima inc.
- 12.22- Embauche d'un journalier temporaire avec possibilité de permanence
- 12.23- Politique pour le Programme produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense
- 12.24- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à la Soirée patinage aux flambeaux
- 12.25- Politique familiale pour la programmation de cours
- 12.26- Paiement de facture de Logixia (9138-5153 Québec inc.)
- 12.27- Transport collectif de la MRC Joliette - Demande d'ajout d'arrêt à proximité de la rue Lacoste
- 12.28- Nordikeau inc. – Analyses, prélèvements et transport de l'eau potable
- 12.29- Achat d'équipement de ballon-balai
- 12.30- Achat de poubelles à deux et trois voies
- 12.31- Demande de subvention – Programme de la Table pour la récupération hors foyer
- 12.32- Emplois d'été Canada 2017 – Demande de subvention
- 12.33- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à la Fête nationale
- 12.34- Fin d'emploi pour l'employé numéro 61-0010
- 12.35- Affichage de poste – officier municipal
- 12.36- Contrat de services professionnels pour le suivi de la station d'épuration
- 13- Période de Questions
- 14- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, monsieur Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2016-12-369

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du 14 novembre et séance extraordinaire du 28 novembre 2016

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2016-12-370

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 novembre et la séance extraordinaire du 28 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au Conseil de l'approuver.

2016-12-371

Il est proposé par monsieur Pierre Venne et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 129 208,80 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

04.1- Dépenses incompressibles

ATTENDU QU'il y a lieu de payer les dépenses incompressibles pour l'année financière 2017 en temps opportun;

2016-12-372

Il est proposé par monsieur Michel Picard et résolu:

Que le Conseil Municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise l'affectation des crédits des dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération des élus
- Rémunération du personnel
- Rémunération des employés convenus par contrats de travail
- Déductions à la source au gouvernement Provincial et Fédéral
- Commission de la santé et sécurité au travail
- Assurance collective
- Polices d'assurance
- Carte de crédit
- Syndicat de la fonction publique
- Fonds de pension
- Avis publics
- Licences et permis
- Contrat d'entretien du chemin de fer
- Contrat de déneigement pour l'entretien des chemins de la municipalité



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Contrat de déneigement des terrains et immeubles de la municipalité
Contrat lié à l'enlèvement des ordures ménagères
Contrat de surveillance par alarme des équipements et des immeubles
Contrat d'entretien de la génératrice de la station de pompage des égouts
Contrat de climatisation
Contrat d'entretien des logiciels et systèmes d'exploitation de l'informatique
Contrat pour les services d'accès à l'Internet
Contrat pour l'entretien du gazon
Contrat de location et d'entretien des équipements
Contrat du contrôleur canin
Contrat d'analyse pour contrôle microbiologique de l'eau potable
Cotisation ADMQ, FQM, Québec municipal & abonnement et m.a.j.
Sûreté du Québec
Service de protection incendie
Quote-part de la M.R.C.
Services d'hydro électricité
Services téléphoniques
Frais de poste, de livraison et de transport
Chauffage des immeubles
Huile, essence et gaz
Fournitures de bureau
Produits d'entretien ménager
Entretien du véhicule et des équipements
OMH

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes autorise le paiement de ces dépenses à même les postes budgétaires respectifs prévu au budget;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des fonds disponibles au fonds général de la municipalité jusqu'à concurrence des sommes budgétées pour l'année 2017.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour informations à chacun des membres du Conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- Renouvellement de l'adhésion à la FQM

2016-12-373

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes renouvelle son adhésion pour l'année 2017 à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 828,62\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

5.2- Demande de soutien financier – Centre culturel de Joliette

ATTENDU la demande de soutien financier au montant de 3 700\$ faite par le Centre culturel de Joliette afin d'assurer la bonne marche et le développement des activités de diffusion pour l'année fiscale 2017 ;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-374

Il est proposé par madame Marthe Blanchette et résolu:

Que le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.3- Réaménagement des espaces de la Salle Rolland-Brunelle – Centre culturel de Joliette

ATTENDU la demande de soutien financier faite par le Centre culturel de Joliette afin de procéder au réaménagement de la salle de spectacle Rolland-Brunelle ;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-375

Il est proposé par madame Marthe Blanchette et résolu:

Que le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.4- Club Guillaume Tell inc. – demande de cession d'un droit de passage pour le sentier de motoneige

ATTENDU la demande faite par le Club Guillaume Tell inc. à l'effet d'obtenir un droit de passage à l'intersection du chemin Mathias et du rang Ste-Rose pour le sentier de motoneige du Club Guillaume Tell inc. pour la saison hivernale 2016-2017, le tout selon le plan présenté ;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-376

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le Conseil municipal accorde le droit de passage au Club Guillaume Tell inc. à l'intersection du chemin Mathias et du rang Ste-Rose pour le sentier de motoneige du Club Guillaume Tell inc. pour la saison hivernale 2016-2017 à la condition que le Club installe des ponceaux ou une traverse selon les règles de l'art aux endroits où ils désirent traverser le chemin Mathias, le tout afin de ne pas entraver le libre écoulement des eaux lors de la fonte des neiges au printemps ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



5.5- **Club Auto-Neige Joliette inc. – demande de cession d’un droit de passage pour le sentier de motoneige**

ATTENDU la demande faite par le Club Auto-Neige Joliette inc. à l’effet d’obtenir un droit de passage afin de permettre aux motoneigistes de traverser le ruisseau Ste-Rosalie en face de la rue Henri-René, de circuler à l’est sur le rang Ste-Rose, de traverser la Route 131 aux feux de circulation et de circuler à l’est sur le rang Ste-Rose jusqu’au 3711, le tout selon le plan présenté ;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-377

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:

Que le Conseil municipal accorde le droit de passage à Club Auto-neige Joliette inc. afin de permettre aux motoneigistes de traverser le ruisseau Ste-Rosalie en face de la rue Henri-René, de circuler à l’est sur le rang Ste-Rose, de traverser la Route 131 aux feux de circulation et de circuler à l’est sur le rang Ste-Rose jusqu’au 3711, le tout à la condition que le Club installe un ponceau selon les règles de l’art afin de traverser le ruisseau Ste-Rosalie, le tout afin de ne pas entraver le libre écoulement des eaux lors de la fonte des neiges au printemps ;

Adoptée à l’unanimité par les conseillers.

06- **TRÉSORERIE**

6.1- **Rapport de l’état des finances au 1^{er} décembre 2016 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe**

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l’état des finances au 1^{er} décembre 2016 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

07- **RAPPORT DES COMITÉS**

Le conseiller Pierre Venne mentionne qu’il y a un nouveau directeur en poste pour la Sûreté du Québec.

Le conseiller Réjean Belleville mentionne que la guignolée a rapporté environ 4 200\$ et que 43 paniers de Noël ont été préparés pour les familles dans le besoin. Les denrées non utilisées pour les paniers seront entreposées afin d’alimenter les gens dans le besoin au courant de l’année.

La conseillère Christine Marion mentionne que le dépouillement de l’arbre de Noël s’est bien déroulé. La conseillère Marthe Blanchette ajoute qu’il y avait environ 150 enfants avec leurs parents et que les gens ont apprécié l’implantation de la procédure d’inscription pour cette activité.

08- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

09- **AVIS DE MOTION**



10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

10.1- **Adoption du règlement numéro 20-2016 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général de la municipalité**

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 212.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) permettent d'ajouter certains pouvoirs et obligations au directeur général prévus aux articles 113 et 114 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

ATTENDU QUE le Conseil municipal désigne par résolution un fonctionnaire portant le titre de directeur général de la municipalité;

ATTENDU QUE ce fonctionnaire assume les obligations et pouvoirs prévus par le Code municipal, notamment aux articles 211 et 212 de ce dernier;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire conférer des pouvoirs et obligations supplémentaires au directeur général de la municipalité, le tout tel que permis par la Loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-378

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville

Et résolu à l'unanimité par les conseillers

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : Règlement numéro 20-2016 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général de la municipalité.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de conférer des pouvoirs et obligations supplémentaires au directeur général de la municipalité, le tout tel que permis par la Loi;

ARTICLE 3 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article; alinéa par alinéa; et paragraphe par paragraphe; de sorte que si un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul par un tribunal ayant juridiction en la matière, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.



PARTIE II DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

**ARTICLE 4 POUVOIRS ET OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Conseil désigne par résolution un fonctionnaire portant le titre de directeur général de la municipalité.

Ce fonctionnaire assume les obligations et pouvoirs prévus par le Code municipal, notamment aux articles 211 et 212 de ce dernier.

Il assume les pouvoirs et obligations prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113, de même que ceux prévus aux paragraphes 2 et 5 à 8 de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Sans limiter la portée des dispositions prévues à l'alinéa précédent et en y apportant les adaptations appropriées, les pouvoirs et obligations additionnelles conférés au directeur général sont les suivants :

- a) Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité;
- b) À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire de ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi;
- c) Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions et, dans un tel cas, il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au Conseil municipal, lequel décide alors, après enquête, du sort du fonctionnaire ou employé suspendu;
- d) Il prépare le budget et le programme d'immobilisations de la municipalité, les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des responsables de service et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité;
- e) Il soumet au Conseil municipal les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés;
- f) Il fait rapport au Conseil municipal sur tout projet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens. S'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au Conseil;
- g) Il assiste aux séances du Conseil et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de vote;
- h) Sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du Conseil, et



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

notamment, il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M. Pierre Guilbault
Pro-maire

Nancy Bellerose
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion:	14 novembre 2016
Adoption du projet de règlement:	14 novembre 2016
Adoption du règlement:	12 décembre 2016
Publication :	21 décembre 2016

11- **AFFAIRES NOUVELLES**

12- **VARIA**

12.1- **COMBEQ – adhésion**

2016-12-379

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 350\$, plus les taxes applicables, à titre de cotisation annuelle pour permettre à l'inspecteur municipal d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.2- **Transferts budgétaires**

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser les dépenses en cours avec les postes budgétaires prévus à cet effet ;

2016-12-380

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

	DT
02-11000-329 Congrès élus	16 \$
02-11000-331 Cellulaire maire	84 \$
02-12000-413 Services juridiques	1 000 \$
02-13000-310 Frais de déplacement et autre	230 \$



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

02-13000-335	Internet Hôtel de Ville	75 \$	
02-13000-660	Art. nettoyage Hôtel de Ville	110 \$	
02-13000-681	Électricité édifice 4050 principale	4 100 \$	
02-13001-414	Support informatique	525 \$	
02-13000-670	Fournitures de bureau	110 \$	
02-19000-349	Dons et subventions	125 \$	
02-19000-494	Cotisation à des associations	20 \$	
02-19000-650	Vêtements, chaussures et acc.	172 \$	
02-22001-953	Défibrillateur, ent. et service	20 \$	
02-23000-650	Service aux sinistrés (Croix rouge)	28 \$	
02-23000-900	Service logiciel	13 \$	
02-29000-699	Licences chiens	1 000 \$	
02-32000-419	Remplacement temporaire voirie	2 445 \$	
02-32000-650	Vêtements chaussures et acc.	205 \$	
02-32000-966	Constat d'infraction	655 \$	
02-32001-525	Entretien véhicule	4 600 \$	
02-32002-526	Entretien réparation machinerie	350 \$	
02-35500-640	Signalisation	2 826 \$	
02-41300-410	Services professionnels	1 820 \$	
02-41500-923	Quote-part NDP régie (ent.)	1 657 \$	
02-61000-310	Frais de dépl. du personnel	750 \$	
02-61000-494	Cotisation et abonnement	188 \$	
02-61000-629	Autres (compost)	204 \$	
02-61000-999	Aménagement paysager	10 260 \$	
02-61001-141	Stagiaire	1 115 \$	
02-61001-419	Inspecteur intérim.	7 140 \$	
02-70150-447	Achats matériels/loisirs	161 \$	
02-70150-494	Cotisation à des associations	1 175 \$	
02-70150-660	Articles de nettoyage multithèque	248 \$	
02-70151-522	Ent. bâtisse chalet des loisirs	1 360 \$	
02-70155-141	Animateurs camp de jour	1 338 \$	
02-70155-200	Cotisations empl. (camp de jour)	290 \$	
02-70155-252	C.S.S.T.	32 \$	
02-70155-459	Activité Lourdes en saveurs	171 \$	
02-70155-640	Pièces et acces. camp de jour	6 \$	
02-70157-459	Activité soirée flambeaux	87 \$	
02-70160-459	Dépouillement	50 \$	
02-70230-142	Salaires biblio remplacement	1 131 \$	
02-70230-310	Déplacement et promotion	11 \$	
02-70230-493	Frais de réception	50 \$	
02-70230-522	Ent. et acc. bibliothèque	91 \$	
02-70297-959	Centre culturel (Contr. 50%)	56 \$	
02-99000-892	Frais de banque	350 \$	
03-31007-000	Ordinateurs et logiciels	333 \$	
03-31010-000	Patinoire	26 023 \$	
03-31013-000	Asphaltage (voirie)	18 408 \$	
03-31015-000	Équipement de bibliothèque	310 \$	
03-31021-000	Phase 3 rue Guilbault	33 954 \$	
			CT
02-11000-454	Services de formation	100 \$	
02-12000-414	Services juridiques – Paradis mobile	13 379 \$	
02-14000-141	Rémunération élection	6 700 \$	
02-14000-200	Cotisations-élections	500 \$	
02-14000-252	C.S.S.T.	125 \$	
02-14000-321	Poste	1 000 \$	
02-14000-670	Fourniture pour élections	1 500 \$	
02-14000-340	Avis, information	200 \$	
02-19000-453	Services scientifiques	317 \$	



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

02-22000-682	Gaz caserne	20 \$
02-23000-521	Entretien de cours d'eau	41 \$
02-32000-515	Location machinerie-véhicules	2 475 \$
02-32002-141	Rémunération #2 (70%)	5 779 \$
02-41300-521	Entretien- réparation-réseau	1 821 \$
02-41500-951	Q.-Part NDP Régie (immo et exp)	1 657 \$
02-61000-410	Services professionnels	1 000 \$
02-70153-141	Rémunération #2 (25%)	4 045 \$
02-70154-447	Camp de jour hiver	1 290 \$
02-70156-141	Animateurs de parc	9 144 \$
02-70158-141	Étudiant- entretien de parc	2 800 \$
03-31023-000	Jeu d'eau	73 586 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.3- Association de la Vallée des Pins – approbation du budget 2017

ATTENDU QUE l'Association de la Vallée des Pins a préparé un budget pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin privé de la Vallée des Pins pour l'année 2017 au montant total de 24 000\$ se détaillant ainsi :

-	Déneigement	10 500,00\$
-	50% TVQ	523,69\$
-	Grattage	2 500,00\$
-	Approvisionnement d'abrasifs	1 500,00\$
-	Approvisionnement de roches/nivelage	4 000,00\$
-	Asphaltage	2 561,31\$
-	Autres	15,00\$
-	Frais administratifs (règlement 16-2014)	<u>2 400,00\$</u>
	Total :	24 000,00\$

ATTENDU QUE conformément au règlement qu'elle a adopté, la Municipalité perçoit les sommes pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin de la Vallée des Pins aux résidents concernés et redistribue ces sommes aux entrepreneurs faisant ces travaux et/ou aux distributeurs de matériaux ci-dessus énumérés;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-381

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal approuve le budget préparé par l'Association de la Vallée des Pins au montant de 24 000\$, tel que présenté, pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin de la Vallée des Pins pour l'année 2017 ;

Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses pour le chemin de la Vallée des Pins en fonction du budget préparé par l'Association de la Vallée des Pins pour l'année 2017 au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.4- Résidents de la rue Lacoste – approbation du budget 2017

ATTENDU QUE le budget de la rue Lacoste se détaille ainsi pour l'année 2016-2017 au montant total de 1 760\$:

-	Déneigement	1 600,00\$
-	Frais administratifs (règlement 17-2015)	<u>160,00\$</u>
	Total :	1 760,00\$

ATTENDU QUE conformément au règlement qu'elle a adopté, la Municipalité perçoit les sommes pour des travaux de déneigement de la rue Lacoste aux résidents concernés et redistribue ces sommes à l'entrepreneur faisant ces travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement modifiant le règlement numéro 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste désignée chemin de tolérance pour les exercices à venir, en vue de charger des frais administratifs de l'ordre de 10% des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-382

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal approuve le budget de la rue Lacoste pour les travaux de déneigement de cette rue pour l'hiver 2016-2017 ;

Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses pour la rue Lacoste en fonction du budget de ladite rue pour l'année 2016-2017 au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.5- Chemin de la Presqu'île – approbation du budget 2016-2017

ATTENDU QUE les représentants du Chemin de la Presqu'île ont préparé un budget pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin privé de la Presqu'île pour l'année 2016-2017 au montant total de 8 548,79\$ se détaillant ainsi :

-	Déneigement et épandage d'abrasifs	1 049,88\$
-	Entretien du chemin l'été	6 721,75\$
-	Frais administratifs (règlement 13-2014)	<u>777,16\$</u>
	Total :	8 548,79\$

ATTENDU QUE conformément au règlement qu'elle a adopté, la Municipalité perçoit les sommes pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin de la Presqu'île aux résidents concernés et redistribue ces sommes aux entrepreneurs faisant ces



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

travaux et/ou aux distributeurs de matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-383

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal approuve le budget préparé par les représentants de la Presqu'île, tel que présenté, pour des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs ainsi que pour des travaux d'entretien d'été du chemin de la Presqu'île pour l'année 2016-2017 ;

Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses pour le chemin de la Presqu'île en fonction du budget préparé par les représentants du chemin de la Presqu'île pour l'année 2016-2017 au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.6- Renégociation du contrat de travail de Johanne Vincent, directrice de la bibliothèque

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte de renégocier le contrat de travail de madame Johanne Vincent, directrice de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-384

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que les conditions salariales sont définies à l'intérieur d'une annexe ajoutée au contrat de travail de madame Johanne Vincent, lesquelles seront en vigueur à compter du 1 janvier 2017 ;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'annexe ainsi ajoutée ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.7- Renégociation du contrat de travail de Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte de renégocier le contrat de travail de madame Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-385

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que les conditions salariales sont définies à l'intérieur d'une annexe ajoutée au



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

contrat de travail de madame Marie-Claude Parent, lesquelles seront en vigueur à compter du 1 janvier 2017 ;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'annexe ainsi ajoutée ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.8- Nordikeau inc. - Renouvellement du contrat de services professionnels pour le suivi de la station d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité a eu recours aux services professionnels de Nordikeau par les années antérieures relativement à la gestion de l'eau et qu'elle est satisfaite des services rendus ;

ATTENDU l'offre de renouvellement pour l'année 2017 aux mêmes termes et conditions que l'offre précédente avec une majoration de 2% relativement à l'année dernière et avec le maintien de la calibration des débitmètres et la rédaction du rapport annuel, pour un montant total de 13 869,79\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-386

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

De procéder au renouvellement du mandat de Nordikeau inc. pour l'année 2017 selon les mêmes termes et conditions que pour l'année 2016, avec une majoration de 2% relativement à l'année dernière et avec le maintien de la calibration des débitmètres et la rédaction du rapport annuel, pour un montant total de 13 869,79\$ plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.9- Trousses pour le cours de gardiens avertis

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir dans sa programmation un cours de gardiens avertis;

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir gratuitement la trousse de premiers secours aux jeunes qui s'inscriront au cours de gardiens avertis ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-387

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil autorise la dépense au montant de 4,35\$, plus les taxes applicables, par trousse de premiers soins pour chaque jeune qui s'inscrira au cours de gardiens avertis ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.10- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à l'activité du Carnaval d'hiver 2017

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé l'activité et le budget du Carnaval d'hiver 2017;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-388

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité du Carnaval d'hiver le 18 février 2017;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Carnaval d'hiver	Revenus	Dépenses	Total
Subvention plaisir d'hiver	500\$		
Méga-animation (DJ, Kermesse)		2 204,74\$	
Tire d'érable		300,00\$	
Tour de calèche		450,00\$	
Prix de participation		100,00\$	
Repas		1 500,00\$	
Collation (famille aux jeux		100,00\$	
Poste		260,00\$	
Cardio Plein air		262,47\$	
Total	500\$	5 177,21 \$	4 677,21\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.11- Bibliothèque municipale – approbation du budget 2017

ATTENDU le budget 2017 préparé par madame Johanne Vincent pour la bibliothèque municipale;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses suivantes dans le cadre du budget 2017 préparé par madame Vincent :

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-389

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses suivantes dans le cadre du budget 2017 préparé par madame Vincent et en autorise les dépenses :

Achats ou activités	Montant approuvé
Ateliers et conte jeunesse (3)	350,00\$
Auteur invité (1)	350,00\$
Concours annuels (4)	150,00\$
Achat de livres	8 000,00\$
Clé usb (1)	50,00\$
Ordinateurs (2)	1 000,00\$
Étagères murales	200,00\$
Animation avec la responsable des loisirs	500,00\$
Frais de réception, café, jus, liqueur	100,00\$
Bibliothèque mobile jeunesse	350,00\$
Total	11 050,00\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.12- Entretien de la patinoire au parc Hyacinthe-Guilbault pour l'hiver 2016-2017

ATTENDU QUE madame France Thibodeau a effectué l'entretien de la patinoire située au parc Hyacinthe-Guilbault pour les hivers 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et que le conseil est satisfait du travail qui a été effectué;

ATTENDU la soumission reçue de madame France Thibodeau à l'effet d'effectuer l'entretien de cette patinoire pour l'hiver 2016-2017 pour un montant de 1 500\$, payable en deux versements;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-390

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 1 500\$ à madame France Thibodeau pour l'entretien de la patinoire située au parc Hyacinthe-Guilbault pour l'hiver 2016-2017, payable en deux versements, soit 750\$ le 15 décembre 2016 et 750\$ le 15 février 2017;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.13- Entretien de la patinoire située au parc Paul-Émile Asselin pour l'hiver 2016-2017

ATTENDU la soumission reçue de monsieur Sylvain Picard à l'effet d'effectuer l'entretien de la patinoire au parc Paul-Émile Asselin pour l'hiver 2016-2017 pour un montant de 1 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-391

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 1 000\$ à monsieur Sylvain Picard pour l'entretien de la patinoire située au parc Paul-Émile Asselin pour l'hiver 2016-2017;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.14- Surveillant de bâtiment pour permettre aux patineurs d'avoir accès aux toilettes à l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux patineurs d'avoir accès aux toilettes à l'Hôtel de Ville durant la saison hivernale 2016-2017 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une soumission de monsieur Denis Lafortune au montant de 2 500\$ pour procéder à la surveillance de bâtiment et ce, pour toute la durée de la saison hivernale 2016-2017 où il sera possible d'utiliser la patinoire située au parc Hyacinthe-Guilbault ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-392

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 2 500\$ à monsieur Denis Lafortune pour procéder à la surveillance de bâtiment et ce, pour toute la durée de la saison hivernale 2016-2017 où il sera possible d'utiliser la patinoire située au parc Hyacinthe-Guilbault;

Que le paiement sera payable en deux versements, soit 1 250\$ le 15 janvier 2017 et 1 250\$ le 15 mars 2017 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.15- Chevalier de Colomb – Vin d'honneur

2016-12-393

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

D'autoriser la dépense pour un montant d'environ 60\$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-de-Lourdes afin d'offrir le vin d'honneur à la messe du Jour de l'An ;

Le Conseil autorise la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.16- Adhésion Québec municipal

2016-12-394

Il est proposé par madame Christine Marion
et résolu:

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 245\$ pour l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2017 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.17- Achat d'un souffleur à neige

ATTENDU QU'il y a lieu de se procurer un nouveau souffleur à neige suite au vol survenu au chalet des loisirs ;

ATTENDU les soumissions suivantes reçues pour l'achat d'un souffleur à neige :

- Grégoire Sport : 2 499,00\$, plus les taxes applicables ;
- Moto Ducharme : 3 746,00\$, plus les taxes applicables ;
- Garage Ste-Marie : 3 995,95\$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-395

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
et résolu:



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 2 499\$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un souffleur à neige auprès de Grégoire Sport;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.18- PG Solutions – Renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications informatiques

ATTENDU QUE les contrats d'entretien des logiciels informatiques PG Solutions ainsi que le soutien aux usagers à ces systèmes sont à renouveler pour la présente année financière;

ATTENDU QUE les propositions de renouvellement soumises satisfont le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-396

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien aux applications, PG Solutions au montant de 6 740,00\$, plus les taxes applicables, celui relatif à la gestion des permis et des cartes, au montant de 4 712,50\$, plus les taxes applicables, ainsi que celui relatif à la sécurité civile (Première ligne) au montant de 885,00\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.19- Réfection de la rue Maxime – paiement de facture

ATTENDU QUE le contrat de réfection de la rue Maxime et de l'entrée du terrain des loisirs a été accordé à 9306-1380 Québec inc., pour un montant de 46 255,59\$, taxes incluses ;

ATTENDU QU'une dépense supplémentaire au montant de 5 810\$, plus les taxes applicables, a été autorisée par le Conseil pour un besoin supplémentaire en empierrement par rapport aux quantités indiquées dans le devis pour la réfection de la rue Maxime ;

ATTENDU la facture reçue au montant de 40 767,08\$, plus les taxes applicables, par 9306-1380 Québec inc. ;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

2016-12-397

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 40 767,08\$, plus les taxes applicables, à 9306-1380 Québec inc. pour la réfection de la rue Maxime et de l'entrée du terrain des loisirs;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.20- Achat de chaises de travail

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre chaises de travail pour les bureaux à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-398

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense au montant de 781,69\$, taxes incluses, à Bureau en gros pour l'achat de quatre chaises de travail pour les bureaux de l'Hôtel de Ville;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.21- Contrat d'assurances de la municipalité – Groupe Ultima inc.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat d'assurance avec Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-399

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 32 058\$, taxes incluses, à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.22- Embauche d'un journalier temporaire avec possibilité de permanence

ATTENDU QUE les employés numéros 32-0005 et 32-0003 sont en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'en l'absence des journaliers réguliers, il y a eu un processus de sélection pour le poste de journalier temporaire avec possibilité de permanence;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations au Conseil quant au choix du candidat ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-400

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'embaucher monsieur Jacquelyn Vachon au poste de journalier temporaire avec possibilité de permanence;

Que l'horaire de travail est de 35 heures par semaine jusqu'à la mi-avril et de 40 heures par semaine à partir de la mi-avril;

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes de pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectuées dans les semaines à venir ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jacquelyn Vachon;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.23- Politique pour le Programme produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense

ATTENDU QU'Hydro-Québec a créé un programme afin d'inciter ses clients à utiliser l'électricité plus efficacement ;

ATTENDU QUE ce programme permet aux municipalités de se procurer des trousseaux comprenant chacune une pomme de douche, un aérateur de robinet de salle de bain, un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements et un sablier, le tout au coût de 10\$ chacune, plus les taxes applicables, à l'achat de 50 ou plus ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la commande de 100 trousseaux pour revendre aux citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre ces trousseaux aux citoyens qui désirent s'en procurer au coût de 10\$ chacune, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

2016-12-401

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la vente des trousse comprenant chacune une pomme de douche, un aérateur de robinet de salle de bain, un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements et un sablier aux citoyens qui désirent s'en procurer au coût de 10\$, taxes incluses, chacune;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.24- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à la Soirée patinage aux flambeaux

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé l'activité et le budget de la Soirée patinage aux flambeaux qui aura lieu le 3 février 2017 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-402

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le déroulement de la Soirée patinage aux flambeaux vendredi le 10 février 2017;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Soirée aux flambeaux	Dépenses
Matériaux	150,00\$
Collation et café	100,00\$
Animation	50,00\$
Prix de participation	50,00\$
Total	350,00\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.25- Politique familiale pour la programmation de cours

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la création d'une politique relative à la programmation de cours;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-403

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal adopte une politique municipale relative à la programmation de cours;

Que cette politique prévoit des coûts réduits pour les enfants d'une même famille qui s'inscrivent à la même activité dans la programmation, déterminés comme suit : 100% des coûts pour le 1^{er} enfant, 50% des coûts pour les enfants suivants d'une même famille ;

Que cette politique prévoit des coûts réduits pour un enfant qui s'inscrit à deux activités ou plus dans la programmation, déterminés comme suit : 100% des coûts pour la première activité (celle-ci correspondant à la plus élevée des inscriptions), 50% des coûts pour les activités suivantes auxquelles est inscrit un même enfant ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.26- Paiement de facture de Logixia (9138-5153 Québec inc.)

ATTENDU la facture numéro 0004043 reçue de Logixia (9138-5153 Québec inc.) au montant de 1 267,59\$, plus les taxes applicables, pour services rendus concernant divers problème survenus avec les ordinateurs de l'Hôtel de Ville et ceux de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-404

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture au montant de 1 267,59\$, plus les taxes applicables, à Logixia (9138-5153 Québec inc.) pour services rendus concernant divers problème survenus avec les ordinateurs de l'Hôtel de Ville et ceux de la bibliothèque;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.27- Transport collectif de la MRC Joliette - Demande d'ajout d'arrêt à proximité de la rue Lacoste

ATTENDU QUE le Transport collectif de la MRC Joliette a reçu une demande d'ajout d'arrêt au 6541, rang Ste-Rose, soit à proximité de la rue Lacoste;

ATTENDU QU'une vérification a été faite par l'inspecteur du CRTL pour l'emplacement dudit arrêt confirmant que cet endroit est facile d'accès et sécuritaire pour la clientèle;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-405

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'ajout et l'installation d'un panneau d'arrêt au 6541, rang Ste-Rose, soit à proximité de la rue Lacoste;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.28- Nordikeau inc. – Analyses, prélèvements et transport de l'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Nordikeau inc. au montant de 3 912,80\$, plus les taxes applicables, pour les analyses, les prélèvements et le transport de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-406

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense par prix unitaire des différentes analyses qui seront faites par Nordikeau inc. Le nombre d'analyses pourra être modifié en tout temps afin de se conformer à la réglementation gouvernementale ainsi qu'à ses amendements à venir.

Analyses	Prix unitaire	Quantité	Prix annuel estimé
Coliformes totaux et E. coli	14,95\$	24	358,80\$
Substances Inorganiques	217,00\$	1	217,00\$
Substances organiques	750,00\$	3	2 250,00\$
Turbidité	12,00\$	12	144,00\$
Nitrite-Nitrates	14,00\$	3	42,00\$
Trihalométhanes (THM)	50,00	4	200,00
Cuivre et plomb	25,00\$	5	125,00\$
Échantillonnage	20,00\$	24	480,00\$
Chlore résiduel libre	4,00\$	24	96,00\$



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Total :			3 912,80\$
----------------	--	--	-------------------

Ces prix incluent les prélèvements ainsi que le transport des échantillons ;

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.29- Achat d'équipement de ballon-balai

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre sur pied une ligue amicale de ballon-balai pour la saison hivernale 2017;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-407

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la mise sur pied d'une ligue amicale de ballon-balai;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Équipement	Coût plus les taxes applicables
Bâtons (20) et ballons (3)	565,87\$
Chandails (22)	412,00\$
Total :	977,87\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.30- Achat de poubelles à deux et trois voies

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat de poubelles à deux et trois voies, soit :

- Une poubelle intérieure à trois voies pour le chalet des loisirs ;
- Une poubelle intérieure à trois voies pour la grande salle ;
- Deux poubelles extérieures à trois voies pour le terrain des loisirs ;
- Une poubelle extérieure à trois voies pour le parc Hyacinthe-Guilbault ;
- Une poubelle extérieure à trois voies pour le parc Paul-Émile Asselin ;
- Une poubelle extérieure à deux voies pour le parc Hyacinthe-Guilbault.



ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention allant jusqu'à 70% par poubelle jusqu'à concurrence de 840\$ par poubelle ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-408

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 8 975,80\$, plus les taxes applicables, à Ni corporation pour l'achat de sept poubelles, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.31- Demande de subvention – Programme de la Table pour la récupération hors foyer

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat de poubelles à deux et trois voies, soit :

- Une poubelle intérieure à trois voies pour le chalet des loisirs ;
- Une poubelle intérieure à trois voies pour la grande salle ;
- Deux poubelles extérieures à trois voies pour le terrain des loisirs ;
- Une poubelle extérieure à trois voies pour le parc Hyacinthe-Guilbault ;
- Une poubelle extérieure à trois voies pour le parc Paul-Émile Asselin ;
- Une poubelle extérieure à deux voies pour le parc Hyacinthe-Guilbault.

ATTENDU QU'il est possible de faire une demande de subvention dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer pour l'achat de ces poubelles ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-409

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de subvention dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer afin de procéder à l'achat de sept poubelles, soit une à deux voies et six à trois voies;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire les démarches requises pour l'obtention d'une telle subvention et à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis à cette fin;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.32- Emplois d'été Canada 2017 – Demande de subvention

2016-12-410

Il est proposé par madame Marthe Blanchette



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Et résolu :

De faire une demande de subvention à Développement des ressources humaines du Canada dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (ÉÉC) – 2017, afin d'embaucher cinq étudiants pour le camp de jour d'été, soit un coordonnateur, trois animateurs et un responsable du service de garde ;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les démarches requises pour l'obtention de cette subvention et à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.33- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à la Fête nationale

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé l'activité et le budget de la Fête nationale;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la St-Jean-Baptiste;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Revenu	
01-23-478-005	
Subvention	1 232.44 \$
Vente alcool	800.00 \$
Total	2 032.44 \$
Dépenses	
02-70151-459	
Musicien The Hit List	3 149.62 \$
Technique de son Québec son	1 800.00 \$
Jeux gonflables avec animation	1 500.00 \$
Pavoisement	150.00 \$
Achat alcool	450.00 \$
Feux d'artifice	1 000.00 \$
Permis d'alcool	86.00 \$
Repas Bénévoles	100.00 \$
Autres	20.00 \$
Total des dépenses	8 255.62 \$
Contribution de la municipalité	-6 223.18 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente
résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.34- Fin d'emploi pour l'employé numéro 61-0010

ATTENDU QUE l'employé numéro 61-0010 ne rencontre pas les attentes et les
exigences requises pour le poste qu'il occupe;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire mettre un terme au contrat de travail de
l'employé numéro 61-0010;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-412

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De mettre fin au contrat de travail de l'employé numéro 61-0010;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.35- Affichage de poste – officier municipal

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'affichage du poste d'officier municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-413

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du
poste d'officier municipal et à faire les démarches nécessaires en vue de combler
le poste;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants
aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente
résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.36- Contrat de services professionnels pour le suivi de la station d'égout

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux offres de services professionnels
suivantes concernant le suivi de la station d'égout pour l'année 2017:

- Aquatech, société de gestion de l'eau inc., au montant de 7 000\$, plus les
taxes applicables ;
- Nordikeau inc. au montant de 2 460\$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-414

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

De ne pas reconduire le contrat de services professionnels auprès d'Aquatech, société de gestion de l'eau inc., concernant le suivi de la station d'égout pour l'année 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir un avis de fin de mandat à Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

D'accorder le contrat de services professionnels pour le suivi de la station d'égout à Nordikeau inc. au montant de 2 460\$, plus les taxes applicables, pour l'année 2017 ;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature de l'entente de services avec Nordikeau inc.;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

13- PÉRIODE DE QUESTION

Il y a eu une période de questions.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé
Il est proposé par madame Marthe Blanchette

2016-12-415

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:44 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Pierre Guilbault, pro-maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Pro-maire

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière